

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 13 MAI 2025 à BREST

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 13 mai à 15 heures 00, les actionnaires du CREDIT MUTUEL ARKEA se sont réunis en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE au QUARTZ, 60 rue du Château, 29 200 BREST.

Un dispositif de suivi à distance a été déployé pour les actionnaires ne pouvant être présents.

Les actionnaires ont été convoqués par courrier électronique, l'avis de convocation ayant été également diffusé sur le site intranet Ark'envie.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107, R. 225-61 et R. 225-97 du Code de commerce, les actionnaires ont été invités à voter par correspondance de manière dématérialisée entre le 25 avril 2025 à 10 heures et le 12 mai 2025 à 15 heures au moyen d'un site internet dédié.

L'organisation du scrutin et le dépouillement des suffrages exprimés ont été placés sous la responsabilité de la Direction du Secrétariat général du groupe et de la Direction de l'Inspection générale et du Contrôle périodique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CARMONA, Président du Conseil d'administration.

Afin de constituer le bureau de l'Assemblée, Madame Annie BELLANGER, Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon, et Monsieur Didier GRIMAUD, Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Cognac, sont nommés comme assesseurs.

Monsieur Cédric MALENGREAU, Directeur du Secrétariat général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa est désigné Secrétaire de séance.

A l'issue de la période de vote, 304 actionnaires représentant 304 voix sur un total de 304 actionnaires représentant 304 voix au jour de la convocation ont émis leur suffrage et exprimé leurs suffrages sur le site de vote.

Le quorum requis par les statuts est réuni, l'assemblée a dès lors valablement délibéré.

Julien CARMONA rappelle que l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Par ailleurs sont déposés sur le bureau et mis à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- un exemplaire des statuts
- le document d'enregistrement universel 2024 du groupe Crédit Mutuel Arkéa comprenant le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2024, le rapport 2024 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de durabilité
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes globalisés et consolidés de l'exercice 2024

- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2024
- les bilans et les comptes de résultat sociaux, globalisés et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024
- le rapport du Comité de mission
- le projet des résolutions
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises au vote

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2024
- Rapport 2024 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Document d'Enregistrement Universel 2024 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Rapport du Comité de mission
- Rapports des Commissaires aux comptes sur :
 - les comptes sociaux de l'exercice 2024
 - les opérations visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
 - les comptes globalisés et consolidés 2024 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2024 et affectation du résultat
- Constatation de l'absence de variation du capital social
- Approbation des comptes globalisés et consolidés 2024 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Avis consultatif sur les rémunérations attribuées à la population des preneurs de risques de Crédit Mutuel Arkéa
- Approbation de l'enveloppe globale des rémunérations attribuables au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration
- Régularisation de la dénomination des commissaires aux comptes en charge de la certification de l'information de durabilité
- Pouvoirs pour formalités

Le Président rappelle à l'assemblée que les questions éventuelles pourront être posées à l'issue de la présentation des éléments clés.

Il ouvre la présentation de l'ordre du jour en évoquant les rapports relatifs aux comptes de l'exercice 2024 et le rapport de durabilité. Il cède la parole à Madame Anne-Elisabeth PANNIER, Commissaire aux comptes associée du cabinet Deloitte et Monsieur Nicolas JOLIVET, Commissaire aux comptes associé du cabinet PriceWaterhouseCoopers, pour communiquer à l'Assemblée la synthèse des travaux menés et des rapports élaborés par le collège des commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Julien CARMONA aborde ensuite la composition du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les mandats des quatre administrateurs issus de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Monsieur Pascal FAUGERE et Mesdames Anne-Gaëlle LE BAIL, Valérie MOREAU et Sophie VIOLLEAU arrivent à échéance, la fédération propose leurs renouvellements.

Concernant la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, le renouvellement des mandats de Madame Sophie LANGOUET-PRIGENT et de Monsieur Erwan MEUDEC est proposé. Par

ailleurs, Monsieur Luc MOAL a souhaité mettre fin à son mandat. Julien CARMONA lui rend hommage en le remerciant pour son implication tant au sein du conseil qu'au sein des filiales. Cet hommage est suivi des applaudissements nourris de la salle.

La fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose d'élire en remplacement Madame Brigitte LE COIDIC. Cette dernière prend la parole depuis la salle afin d'évoquer son parcours et partager son enthousiasme quant à l'intégration du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elle recueille à son tour les applaudissements de la salle.

Enfin, le mandat de Madame Isabelle MAURY, censeur non issue du mouvement coopératif, est également proposé au renouvellement, après avis favorable du Comité des nominations et de la gouvernance.

A l'issue de cette présentation, Julien CARMONA sollicite l'Assemblée sur d'éventuelles questions. Aucune interrogation n'étant formulée tant sur place qu'à distance, il cède la parole à Cédric MALENGREAU pour le prononcé des résultats obtenus.

1^{ère} résolution

Approbation des comptes annuels et du bilan de l'exercice 2024, quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

La résolution est adoptée avec 302 POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

2^{ème} résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

La résolution est adoptée avec 302 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat 2024 et fixation du dividende

L'Assemblée générale constate que le résultat social de l'exercice 2024 s'élève à 39 975 164,39 euros et, en conséquence, décide :

- de fixer le taux de rémunération du capital social à 2,70 %
- d'affecter comme suit et conformément aux statuts (art.33), ledit résultat de l'exercice :

. Réserve légale (15 % du résultat net)	5 996 274,66 €
. Rémunération du capital	33 968 024,73 €
. Réserves spéciales (article 238 bis AB CGI)	10 865,00 €

Il a été versé une rémunération de 1,50% au titre de 2021, 2,30% au titre de 2022 et 3,10% au titre de 2023.

La résolution est adoptée avec 302 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

4^{ÈME} RÉSOLUTION**Constatation de l'absence de variation du capital social sur l'exercice 2024**

L'Assemblée générale constate que le capital social s'élève, au 31 décembre 2024, à la somme de 1 258 074 990,00 euros et s'élevait également à 1 258 074 990,00 euros au 31 décembre 2023, soit une absence de variation sur la période.

La résolution est adoptée avec 303 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

5^{ÈME} RÉSOLUTION**Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport annuel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés et les comptes consolidés, approuve les comptes globalisés et les comptes consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

La résolution est adoptée avec 301 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

6^{ÈME} RÉSOLUTION**Avis consultatif sur la rémunération versée en 2024 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée générale, consultée en application des dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, approuve l'enveloppe globale des rémunérations d'un montant de 20 688 189,00 euros, versées durant l'exercice 2024 à l'ensemble des personnes constituant la population régulée - justifiant du statut de dirigeants effectifs ou appartenant aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Crédit Mutuel Arkéa.

Cette enveloppe concerne 97 collaborateurs, dont le Président du Conseil d'administration et les deux administrateurs représentant les salariés, ainsi que les 17 administrateurs non collaborateurs de Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 259 POUR, 13 voix CONTRE et 32 ABSTENTIONS.

7^{ÈME} RÉSOLUTION**Fixation du montant de l'enveloppe globale des rémunérations (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) attribuables au Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce et à l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, décide d'allouer au Conseil d'administration à titre de rémunération (indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative) la somme maximale de 1 600 000,00 (un million six cents mille) euros bruts pour l'exercice en cours.

Cette somme est équivalente à celle allouée pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration pourra répartir ce montant entre ses membres en application des dispositions retenues par le comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La résolution est adoptée avec 271 voix POUR, 11 voix CONTRE et 22 ABSTENTIONS.

8^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Sophie Violleau en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Sophie VIOLLEAU arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 296 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

9^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Anne-Gaëlle Le Bail en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Anne-Gaëlle LE BAIL arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 294 voix POUR, 4 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

10^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Valérie Moreau en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Valérie MOREAU arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 297 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

11^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Pascal Faugère en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal FAUGERE arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 290 voix POUR, 4 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS.

12^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Sophie Langouët-Prigent en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Sophie LANGOUET-PRIGENT arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 294 voix POUR, 3 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

13^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Erwan Meudec en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Erwan MEUDEC arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 293 voix POUR, 2 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS.

14^{ÈME} RÉSOLUTION

Démission de Monsieur Luc Moal en qualité d'administrateur et élection de Madame Brigitte Le Coidic

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Luc MOAL au jour de la présente Assemblée, et décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, de nommer Madame Brigitte LE COIDIC pour la durée du mandat restant à courir.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 288 voix POUR, 6 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS.

15^{ÈME} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Isabelle Maury en qualité de censeur

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de censeur de Madame Isabelle MAURY arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, décide, sur proposition du comité des nominations et de la gouvernance de Crédit Mutuel Arkéa, de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

La résolution est adoptée avec 296 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS.

16^{ÈME} RÉSOLUTION

Régularisation de la dénomination des commissaires aux comptes en charge de la certification de l'information de durabilité

L'Assemblée générale décide de régulariser la dénomination employée dans la 9ème résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2024 et de nommer les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte et Associés en qualité de commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, en application des articles L.821-40 et suivants du Code de commerce.

La durée du mandat est inchangée, celui-ci expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

La résolution est adoptée avec 303 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

17^{ÈME} RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité avec 304 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 15 heures 20.

Le secrétaire

Cédric MALENGREAU

Les assesseurs

Annie BELLANGER

Didier GRIMAUD

Le Président

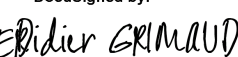
Julien CARMONA

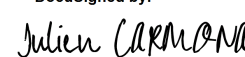
Signé par :

9AC20BCD2058479...

Signé par :

0184CA1E0B3646C...

DocuSigned by:

EB5DE7DC92C54C7...

DocuSigned by:

53EE7A980F3C4A8...